Créteil le 23 juin 2026

Monsieur le Directeur académique,

Madame l'IEN adjointe au DASEN en charge du 1er degré,

Madame l'IEN en charge des RASED au SDEI 94,

Suite à la présentation du cadrage départemental RASED aux organisations syndicales le mercredi 27 mai 2026 puis aux membres des RASED le jeudi 28 mai 2026, nous revenons vers vous après avoir pris le temps de la réflexion et celui du recueil des avis des personnels concernés.

S'il apparaît que le cadre que vous avez présenté assure la priorité aux interventions directes auprès des élèves en difficulté, ce que nous saluons, les interventions auprès de collègues contractuel.les nouvellement nommé.es en CP pour 6 demi-journées en période 1 nous interrogent. Plusieurs collègues nous ont interpellé.es en ce sens.

En effet, le cadrage départemental doit nécessairement correspondre au cadrage national. En l'espèce, c'est toujours la circulaire de 2014 qui encadre le travail et les missions des RASED.

Dans cette circulaire, à aucun moment n'est mentionné une quelconque visée de formation de la part des enseignant.es spécialisé.es. Si l'on peut éventuellement considérer les actions de prévention de 1er niveau comme des actions directes auprès des enseignant.es des classes, cela s'entend dans une relation enseignant/élève à besoin particulier et non comme une intervention auprès de l'enseignant uniquement.
Les aides directes aux enseignants, qui pour des contractuel.les nouvellement nommé.es s'apparente en réalité au constat d'un déficit de formation préjudiciable aux élèves, doit rester de la prérogative d'un plan de formation élaboré et déployé par les maîtres formateurs et conseillers pédagogiques.
Le mail que vous avez adressé aux enseignant.es RASED du département le lundi 22/06 ne laisse aucun doute sur le fait que ces interventions ont une visée de formation puisque vous demandez à des CPD maths et français d'encadrer les futures interventions.

Par ailleurs, l'organisation des multiples tâches en période 1 n'est pas facilement compatible avec la neutralisation de 6 demi-journées. En effet, il n'est pas si aisé d'organiser son EdT alors que l'on travaille sur plusieurs écoles avec chacune son utilisation des 108h et avec toutes les contraintes qui sont celles des écoles (planning natation scolaire, équipements sportifs, équipements culturels etc.), y compris en période 1.

Les MAT qui acceptent de type de mission (avec des modalités différentes) sont rémunéré.es pour ces actions. Les directions d'école complètement déchargé.es titulaire d'un CAFIPEMF se sont vues proposer également une rémunération, certes trop faible au regard des suivis demandés, mais une rémunération tout de même pour le suivi de contractuel.les.
Les enseignant.es spécialisé.es devraient donc être les seul.es à qui aucune rémunération supplémentaire serait proposée alors que la demande est bien règlementairement en-dehors de leurs missions !
Enfin, vous précisez que le but de ces 6 séances de co-intervention est de faire la démonstration de gestes professionnels puisque les enseignant.es en RASED seraient expérimenté.es.

C'est en partie faux ! En effet, vous savez que n'importe quel.le enseignant.e titulaire d'un CAPPEI est en droit de postuler sur un poste en RASED alors même que la formation suivie n'était pas sur cette option. Les collègues qui partent en stage CAPPEI avec des options ULIS ou SEGPA sont majoritairement très peu expérimenté.es et pour certain.es n'ont que peu ou pas du tout exercé en classe banale avant d'accéder à cette formation. Ils peuvent donc arriver sur des postes RASED sans expérience réelle et sans avoir reçu la moindre formation complémentaire sur les fondements et méthodes d'intervention spécifiques. D'ailleurs, vous n'appliquez pas votre propre circulaire qui précise qu'aucun.e enseignant.e spécialisé.e titulaire d'une autre option que celle du RASED ne peut être titularisé.e sur un poste RASED sans la formation complémentaire spécifique dédiée et sans avis circonstancié. Ceci est préjudiciable au déploiement de l'identité professionnelle des RASED, ce que nous déplorons.
C'est pourquoi nous vous demandons de revenir sur ces 6 demi-journées d'intervention demandées aux enseignant.es spécialisé.es auprès de contractuel.les nouvellement nommés en CP.
Le cas échéant, en-dehors d'un volontariat librement exprimé, aucun.e enseignant.e spécialisé.e ne doit être obligé.e de répondre à ce cadrage qui n'entre pas dans les missions définies par la circulaire de 2026.
La FSU-SNUipp 94 va s'adresser aux autres organisations syndicales du département ainsi qu'aux associations d'enseignant.es spécialisé.es sur ce sujet.

Soyez assuré.es, Monsieur le Directeur académique, Madame l'IEN adjointe au DASEN en charge du 1er degré, Madame l'IEN en charge des RASED au SDEI 94, à notre attachement aux missions essentielles des enseignant.es spécialisé.es exerçant en RASED telles que définies par les textes officiels.

Pour la FSU-SNUipp 94,

Magalie TRARIEUX et Marion FOURET